



L'ÉTOILE DE L'AFRIQUE

ON NOUS DEMANDE DE RACONTER
NOS HISTOIRES. TRÈS BIEN.

MAIS QUI POSSÈDE LES DROITS ?

Une définition de la souveraineté narrative

TZIPPORAH MAYALA

Présidente-Fondatrice de L'Étoile de l'Afrique

Directrice de l'Observatoire de l'Audiovisuel Africain

TRIBUNE

Qui possède les droits ?

Depuis des années, nous répétons que l'Afrique doit raconter ses propres histoires. Je suis évidemment d'accord. Mais j'aimerais que nous allions au bout de la phrase. Une fois l'histoire racontée, qui possède le scénario ? Qui détient les droits ? Qui finance ? Qui distribue ? Qui conserve le catalogue ? Et surtout : où va la valeur créée ?

Parce qu'un récit peut être parfaitement africain à l'écran et ne plus l'être du tout une fois le générique terminé.

*La souveraineté narrative n'est pas seulement le droit de raconter.
C'est la capacité de créer, financer, posséder, documenter,
distribuer et transmettre ses récits.*

MA DÉFINITION

Pourquoi je refuse de m'arrêter à la première phrase

« Racontez vos histoires » est une belle injonction. Elle a permis d'ouvrir des portes, de faire émerger des voix, de corriger des représentations qui nous avaient longtemps été imposées. Je ne la conteste pas : j'en suis l'héritière.

Mais je constate qu'elle s'arrête exactement là où les choses sérieuses commencent. Elle parle du moment de la création, jamais de celui de la propriété. Elle célèbre l'auteur, jamais l'ayant droit. Elle applaudit la sortie en festival, jamais le catalogue vingt ans plus tard. Or c'est dans ces zones-là — les contrats, les mandats, les fenêtres de diffusion, les archives — que se décide qui possède réellement une mémoire collective.

J'ai vu trop de films magnifiques, africains de bout en bout dans leur écriture, leur langue et leur regard, dont les droits sont aujourd'hui détenus ailleurs, dont les recettes se comptabilisent ailleurs, et dont les copies dorment dans des fonds auxquels leurs propres réalisateurs n'ont plus accès. Ce n'est pas un scandale : c'est une conséquence. La conséquence de ce que nous n'avons pas négocié, pas documenté, pas conservé.

LA DOCTRINE

Six capacités, pas une opinion

Je définis la souveraineté narrative comme une capacité, et non comme un sentiment. Une capacité se mesure, se construit, se transmet — et son absence se constate.

CAPACITÉ	CE QU'ELLE SIGNIFIE CONCRÈTEMENT
Créer	Disposer des auteurs, des équipes, des techniciens et des lieux permettant de fabriquer une œuvre sur son propre territoire, sans dépendre d'une autorisation extérieure.
Financer	Accéder à des mécanismes de financement — publics, privés, régionaux — qui n'imposent pas de renoncer à la maîtrise de l'œuvre pour obtenir les moyens de la faire.
Posséder	Détenir les droits, savoir ce qu'on cède, à qui, pour quel territoire, pour combien de temps, et récupérer ce qui doit revenir.
Documenter	Mesurer son propre marché. Ce qui n'est pas mesuré n'est pas financé, et ce qui n'est pas financé finit par ne plus exister.
Distribuer	Organiser la rencontre avec un public — salles, télévisions, plateformes, festivals — au lieu de l'espérer.
Transmettre	Former la génération suivante et conserver les œuvres, afin que la mémoire ne recommence pas à zéro tous les vingt ans.

Ces six capacités forment une chaîne. Il suffit qu'un maillon manque pour que l'ensemble cède. On peut créer sans posséder : c'est la situation la plus fréquente. On peut posséder sans distribuer : c'est un catalogue qui dort. On peut distribuer sans documenter : c'est un succès qu'on ne saura jamais démontrer, donc jamais reproduire.

LES SIX QUESTIONS

Ce qu'il faut demander à chaque projet

Voici les questions que je pose désormais devant tout projet, avant même de parler d'esthétique. Elles ne sont pas hostiles. Elles sont protectrices.

— Qui possède le scénario ?

La question paraît naïve. Elle ne l'est jamais. Un scénario peut avoir été écrit par un auteur africain et appartenir, dès la première ligne du contrat, à une structure qui n'a aucun lien avec le territoire dont il parle. La cession de droits d'auteur est un acte juridique précis : elle porte sur des supports, des territoires et une durée. Signer sans lire cette clause, c'est céder l'œuvre entière pour obtenir un financement partiel.

— Qui détient les droits ?

Détenir les droits, ce n'est pas figurer au générique. C'est apparaître dans la chaîne des droits — cette suite de contrats qui, du roman adapté à la musique originale en passant par les images d'archives, établit qui peut faire quoi de l'œuvre. Une chaîne des droits incomplète ne se voit pas à l'écran. Elle se voit le jour où l'on veut vendre, restaurer ou rediffuser — et où l'on découvre qu'on ne le peut pas.

— Qui finance ?

Aucun financement n'est neutre. Chaque euro apporté vient avec une attente : une fenêtre de diffusion, un mandat, une part de recettes, parfois un droit de regard éditorial. Je ne dis pas qu'il faut refuser les financements extérieurs — ce serait absurde, et ruineux pour nos filières. Je dis qu'il faut savoir exactement ce qu'on échange, et négocier depuis une position documentée plutôt que depuis la gratitude.

— Qui distribue ?

La distribution est le moment où une œuvre devient publique — ou ne le devient pas. Nous avons collectivement traité la circulation comme la conséquence heureuse d'un film réussi. C'est faux. La circulation est une discipline, qui se pense dès l'écriture, avec ses circuits, ses calendriers et ses interlocuteurs. Un film que personne ne voit n'a pas échoué artistiquement : il a échoué stratégiquement.

— Qui conserve le catalogue ?

C'est la question la plus négligée et la plus décisive. Un catalogue, c'est une mémoire et c'est un actif. Celui qui le détient décide de ce qui sera rediffusé, restauré, enseigné, cité — et de ce qui disparaîtra. Nous avons beaucoup parlé de production. Il est temps de parler de conservation, d'archives et de patrimoine, faute de quoi nous produirons pour des fonds que nous ne contrôlons pas.

— Où va la valeur créée ?

C'est la question qui résume toutes les autres. Une œuvre génère de la valeur économique — recettes, mandats, ventes internationales — et de la valeur symbolique — prestige, influence, capacité à convaincre le financement suivant. La souveraineté narrative consiste à s'assurer qu'une part significative de ces deux valeurs retourne au territoire qui a produit le récit. Sinon, nous fabriquons du contenu pour d'autres, avec nos propres histoires.

MISE AU POINT

Ce que la souveraineté narrative n'est pas

Comme tout concept qui circule, celui-ci est déjà mal compris. Je préfère écarter moi-même les contresens plutôt que de les laisser s'installer.

Ce n'est pas l'autarcie

Un territoire fortement inséré dans des coproductions internationales peut être hautement souverain, à condition d'en maîtriser les termes. Inversement, un territoire qui produirait seul, sans droits établis ni circulation, ne le serait pas du tout. La souveraineté ne se mesure pas au degré d'isolement, mais au degré de maîtrise.

Ce n'est pas une plainte

Je ne demande rien à personne. Je constate un déficit d'équipement — juridique, économique, statistique — et je considère qu'un déficit d'équipement se comble. C'est un programme de travail, pas un grief. La différence est essentielle : un grief attend une réparation ; un programme de travail se met en œuvre.

Ce n'est pas une question de quantité

Produire beaucoup sans détenir de droits peut correspondre à une souveraineté faible. Nos filières sont parfois félicitées pour leur volume de production alors que la valeur qu'elles génèrent leur échappe presque intégralement. Le volume flatte. La maîtrise protège.

Ce n'est pas une affaire d'artistes seulement

Elle engage les juristes, les statisticiens, les archivistes, les régisseurs, les responsables de politiques publiques. Les métiers les moins visibles sont ceux qui décident, en réalité, du sort des œuvres. C'est pourquoi je consacre autant d'énergie à la formation de ceux dont personne ne parle.

CE QUE J'EN FAIS

Une doctrine qui s'outille

Une définition qui ne produit rien reste une opinion. J'ai donc choisi de traduire celle-ci en instruments, parce que je crois qu'une doctrine se juge à ce qu'elle permet de faire le lendemain matin.

Documenter	L'Observatoire de l'Audiovisuel Africain mesure les marchés du continent selon une grille commune, et publie ses lacunes plutôt que de les combler par estimation.
Former	La Méthode MAYALA® enseigne ce que les écoles laissent en dehors du programme : la chaîne des droits, la négociation, la lecture d'un marché, la défense d'un dossier.
Outiller	Maya OS met ces instruments à la disposition des professionnels, selon un principe constant : l'intelligence artificielle assiste, l'humain décide.
Réunir	Le Sommet de la Souveraineté Narrative rassemble ceux qui produisent, financent, régulent et diffusent, autour des mêmes faits.

Rien de tout cela n'est spectaculaire. La souveraineté narrative se gagne dans des contrats, des tableaux de données, des autorisations écrites et des mentions de crédit. C'est un travail patient, peu photogénique, et absolument décisif.

« On ne peut transgresser une règle qu'à condition de la connaître mieux que ceux qui l'appliquent. »

OUVERTURE

Aller au bout de la phrase

Je ne veux pas qu'on cesse de dire que l'Afrique doit raconter ses propres histoires. Je veux qu'on finisse la phrase : l'Afrique doit raconter ses propres histoires, en détenir les droits, en documenter les marchés, en organiser la circulation et en conserver la mémoire.

Cette exigence n'est dirigée contre personne. Elle ne demande aucune faveur et ne réclame aucune indulgence. Elle propose au contraire un terrain d'entente : lorsque chacun arrive équipé, la coopération cesse d'être une aide pour devenir un échange entre partenaires qui se reconnaissent une compétence mutuelle. C'est très exactement ce que je cherche à construire avec nos partenaires européens, africains et diasporiques.

Alors oui : racontons nos histoires. Mais tenons aussi les registres, signons les bons contrats, conservons les copies et comptons ce qui revient. Le reste — la beauté, l'audace, la singularité de nos regards — nous savons déjà le faire.

« L'avenir ne se raconte pas. Il se bâtit ensemble. »

Je ne cherche pas une place. J'installe un sujet.

TZIPPORAH MAYALA · L'ÉTOILE DE L'AFRIQUE



L'ÉTOILE DE L'AFRIQUE

L'ÉTOILE DE L'AFRIQUE

Observatoire de l'Audiovisuel Africain

Association loi 1901 · SIREN 939 011 052

52, rue du Sahel — 75012 Paris, France

contact@letoiledelafrique.fr

letoiledelafrique.fr · observatoire-africain.com

« *L'avenir ne se raconte pas. Il se bâtit ensemble.* »

AFRIQUE · EUROPE · DIASPORAS